



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20230624-2023_65-DE
Reçu le 27/06/2023

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 JUIN 2023

Le samedi 24 juin 2023 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 20 juin 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO – Caroline FRANCA – Marguerite CARBONI - Françoise VADA – Cyril LEJA - Olivier GIACOMETTI - Patricia ALUNNO

Pouvoirs : -

Absents excusés : Cédric BERGALLO -Florent REYNAUD – Maryse CASTELLANI – Elise FERRARI – Laetitia DUCHET

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	14	0	5

Mme Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_65

Objet : 02- 7.5.1 –CREATION D’UN PUMPTRACK – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose à ses collègues que la commune offre des opportunités de pratique sportive variées sur son territoire mais les infrastructures sportives sont insuffisantes pour répondre aux besoins des habitants comme des touristes. Cela est d’autant plus vrai depuis le passage de la tempête ALEX avec la destruction de la piscine et d’une partie du stade.

AR Prefecture
006-210601639-20230624-2023_65-DE
REÇU LE 27/06/2023

Aussi, Monsieur le Maire propose à ses collègues de réaliser un pumptrack le long de la route de la Pia, en face du camping municipal. Il précise que cet équipement revêt un caractère pluridisciplinaire et évolutif, permettant de rassembler un public varié quel que soit le niveau ou le type de pratique (VTT, BMX, roller, trottinette, skateboard).

Le projet a été évalué à :

Désignation	HT
Etudes (étude géotechnique, étude hydraulique, etc.)	10 000.00
Travaux selon devis	99 149.56
TOTAL	109 149.56
TVA 20%	21 829.91
TOTAL	130 979.47

LA commune pourra solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport et celle du Département des Alpes Maritimes et le taux de subventionnement pourrait atteindre 80%

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- D'approuver le projet de réalisation d'un pumptrack à Tende, route de la Pia, pour un montant de 109 149,56 € HT
- D'autoriser le Maire à solliciter l'ensemble des subventions prévues au plan de financement
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :